

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

4 FÉVRIER 2021

# RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

---

## AVANT-PROPOS

---

La sinistre année 2020 s'inscrit dans un contexte international encore marqué par le phénomène viral #MeeToo et ses millions de tweets hebdomadaires dénonçant les harcèlements sexuels puis par l'onde de choc qui s'abat en France dans le monde du sport ou de l'édition.

A partir du 17 mars 2020, c'est une toute autre actualité qui s'impose aux français désormais confinés pendant huit semaines à cause d'un virus encore inconnu quelques mois plus tôt. Ces huis-clos imposés vont exacerber les tensions dans les couples. Ce que les psychologues redoutaient s'est produit : les violences conjugales ont explosé. Selon les régions, on comptera 30, 50 voire 80% d'appels à la police en plus.

C'est dans ce contexte encore que les élections municipales se sont tenues finalement. L'équipe municipale y a marqué son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la désignation d'une première élue déléguée. Quelques mois plus tard, elle s'appuiera sur l'expertise et les ressources en matière d'égalité du Centre francilien Hubertine Auclert auquel la ville a adhéré.

Egalement Grande cause du quinquennat, l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes impose d'engager des évolutions profondes, y compris en ayant recours à des dispositions législatives.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose ainsi à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics d'élaborer des plans d'action « égalité professionnelle » entre les femmes et les hommes.

La municipalité trouve ici un nouveau levier d'action dans son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La Ville et l'ensemble des services qui composent son administration s'efforcent ainsi de diffuser la culture de l'égalité et d'enrayer les inégalités.

Présenté avant chaque débat d'orientation budgétaire, le rapport annuel constitue un point d'étape incontournable dans la mise en œuvre et dans la considération de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a vocation à s'enrichir dans ses prochaines éditions comme le document essentiel pour parvenir à une égalité de faits sur Antony, ce que nous avons à cœur d'atteindre.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture !

**Jean-Yves Sénant**  
Maire

**Stéphanie Schlienger**  
Maire adjointe chargée  
de l'égalité entre les  
Femmes et les Hommes

<b>RAPPORT</b>	4
<b>I. POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</b>	5
<b>1. EFFECTIFS PAR CATÉGORIES / FILIÈRE</b>	
Part des femmes et des hommes par filière (en nombre)	6
Part des titulaires et non titulaires	10
Répartition par catégorie hiérarchique	11
Temps complets / non complets	12
<b>2. RECRUTEMENT</b>	13
<b>3. ÂGE</b>	14
<b>4. RESPONSABILITÉ / GRADES</b>	15
<b>5. TEMPS PARTIEL / CONGÉ PARENTAL</b>	
Répartition femmes-hommes sur le temps partiel	17
Congé parental	18
<b>6. RÉMUNÉRATION / CARRIÈRE</b>	
Salaires nets mensuels moyens incluant les temps partiels	19
Salaires nets mensuels moyens sur la base des temps complets	20
Avancement de grade	21
Promotions internes	22
<b>II. POLITIQUES MENÉES PAR LA COMMUNE SUR SON TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES</b>	23
<b>1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ À ANTONY : INDICATEURS INSEE</b>	24
<b>2. SUR LE TERRITOIRE DE VALLÉE SUD GRAND PARIS</b>	25
<b>3. POLITIQUE MENÉE DANS LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS</b>	
Écoles	27
Petite enfance	27
Jeunesse	28
Sports	29
CCAS	32
Culture	33
<b>III. VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UN CONSTAT PRÉOCCUPANT</b>	35
<b>1. QUELQUES CHIFFRES CLÉS AU NIVEAU NATIONAL</b>	36
<b>2. PROMOTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES</b>	37
<b>3. VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES : DES CONTACTS POUR VOUS AIDER</b>	38
<b>4. UN PARTENARIAT ENGAGÉ POUR L'ÉGALITÉ</b>	40

---

## RAPPORT

---

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prévoit l'élaboration d'un rapport sur ce sujet préalablement à la préparation du budget.

En effet, la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

- Atteindre l'égalité professionnelle
- Combattre les violences faites aux femmes
- Assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,
- Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

Malgré un certain nombre d'actions d'ores et déjà mises en œuvre pour les combattre, de nombreuses études montrent que des disparités persistent entre les hommes et les femmes dans de nombreux domaines, notamment l'égalité professionnelle et salariale, la précarité et la pauvreté, la prise en charge des contraintes domestiques et familiales.

Ce rapport met en lumière un certain nombre d'actions menées sur le territoire d'Antony. Il concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques que la ville d'Antony mène sur son territoire.



I.

POLITIQUE DES  
RESSOURCES HUMAINES  
DE LA COMMUNE EN MATIÈRE  
**D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

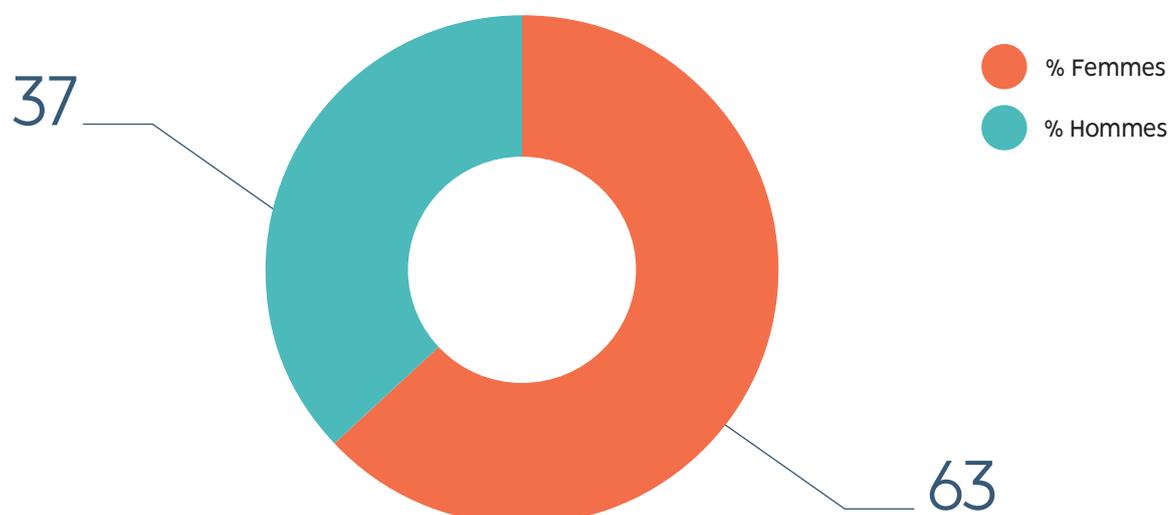
## 1. EFFECTIFS PAR CATÉGORIES / FILIÈRES

### PART DES FEMMES ET DES HOMMES PAR FILIÈRE (EN NOMBRE)

#### TITULAIRES

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
administrative	147	48	195
technique	82	211	293
animation	21	14	35
culturelle	27	6	33
sanitaire et sociale	229	3	232
sportive	4	7	11
police municipale	1	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>	<b>294</b>	<b>805</b>

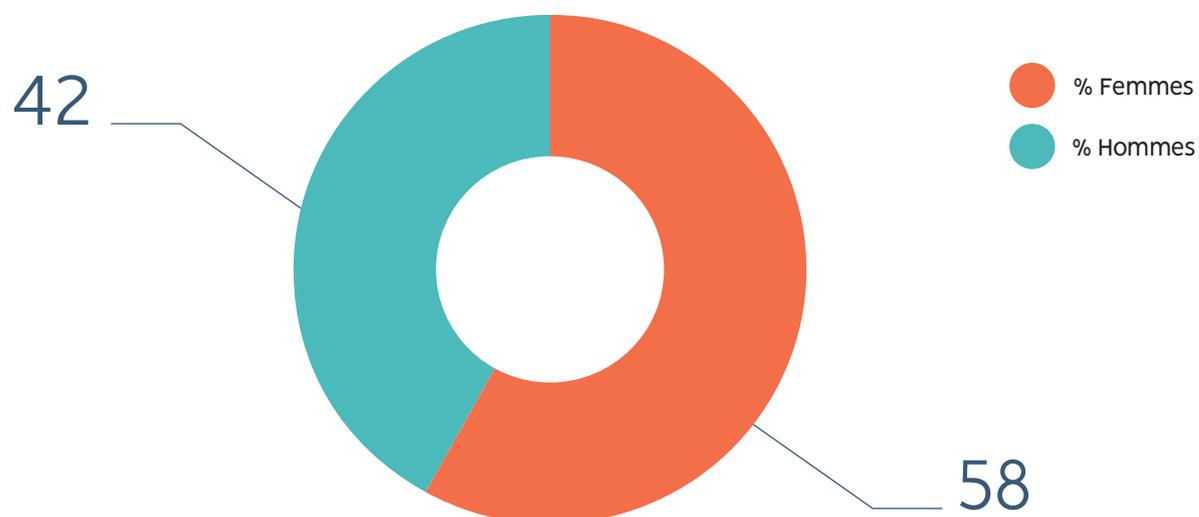
Répartition femmes-hommes des effectifs  
(titulaires)



## NON TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
administrative	27	7	<b>34</b>
technique	3	27	<b>30</b>
animation	-	3	<b>3</b>
culturelle	-	1	<b>1</b>
sanitaire et sociale	29	1	<b>30</b>
sportive	1	4	<b>5</b>
police municipale	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>43</b>	<b>103</b>

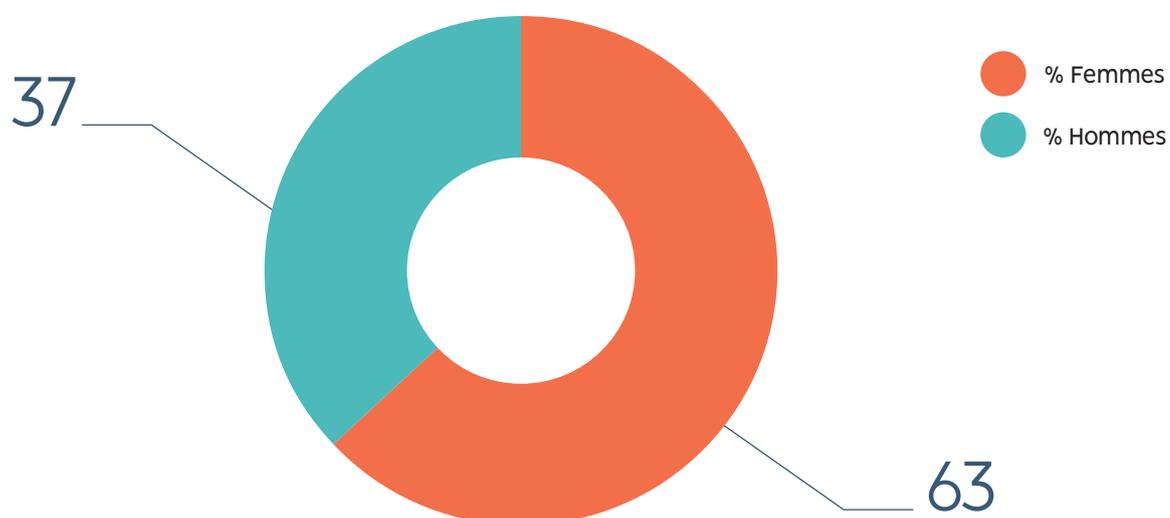
Répartition femmes-hommes des effectifs  
(non titulaires)



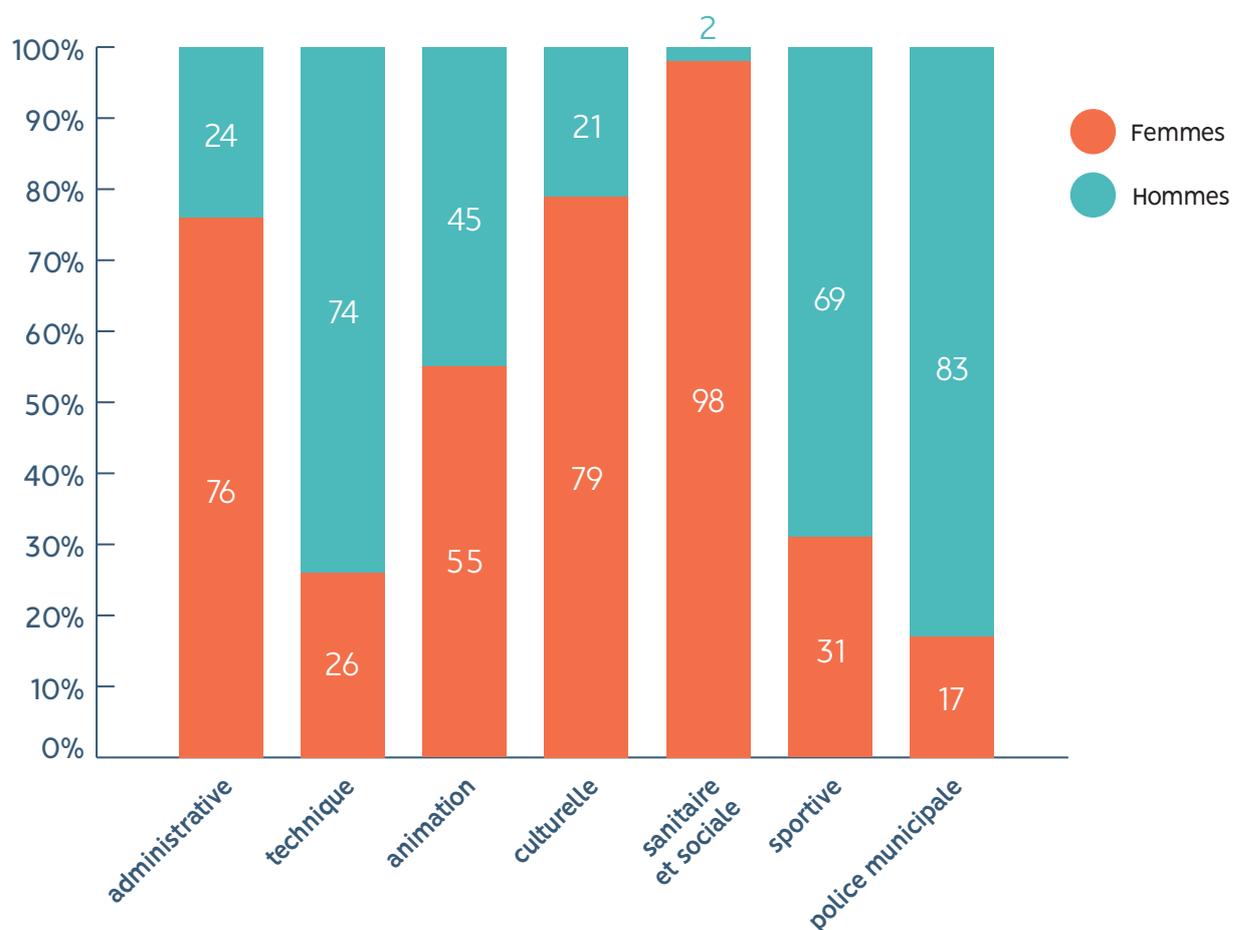
## TITULAIRES ET NON TITULAIRES EMPLOIS PERMANENTS

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% F	% H
administrative	174	55	<b>229</b>	76	24
technique	85	238	<b>323</b>	26	74
animation	21	17	<b>38</b>	55	45
culturelle	27	7	<b>34</b>	79	21
sanitaire et sociale	258	4	<b>262</b>	98	2
sportive	5	11	<b>16</b>	31	69
police municipale	1	5	<b>6</b>	17	83
<b>TOTAL</b>	<b>571</b>	<b>337</b>	<b>908</b>	<b>63%</b>	<b>37%</b>

Répartition femmes-hommes des effectifs  
(titulaires et non titulaires)



## RÉPARTITION PAR FILIÈRE



	FPT (NIVEAU NATIONAL)		FPT (ANTONY)	
	% FEMMES	% HOMMES	% FEMMES	% HOMMES
administrative	83	17	76	24
technique	41	59	26	74
animation	72	28	55	45
culturelle	63	37	79	21
sanitaire et sociale	96	4	98	2
sportive	29	71	31	69
sécurité-police	23	77	17	83

Source : Rapport DGAFP 2019 sur l'égalité professionnelle

## PART DES TITULAIRES ET NON TITULAIRES

	FEMMES	HOMMES	% F	% H
Titulaires	89%	87%	63%	37%
Non titulaires	11%	13%	58%	42%

### CHIFFRES CLÉS

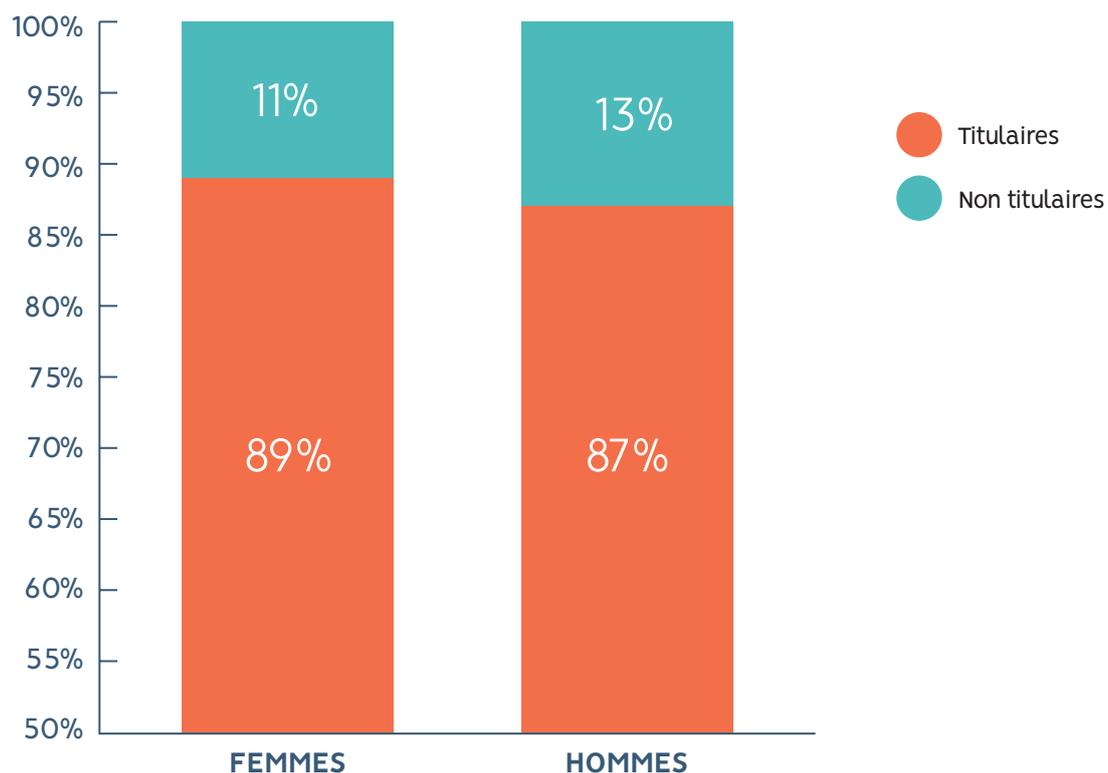
Au niveau national, dans la FPT,  
les femmes représentent **61%** de l'effectif\*

	FEMMES	HOMMES
Titulaires	<b>59%</b>	<b>41%</b>
Contractuels	<b>68%</b>	<b>32%</b>

A Antony,  
les femmes représentent **63%** de l'effectif

	FEMMES	HOMMES
Titulaires	<b>63%</b>	<b>37%</b>
Contractuels	<b>58%</b>	<b>42%</b>

\* Source : Rapport DGQFP 2019 sur l'égalité professionnelle



## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

	FEMMES	HOMMES
catégorie A	107	43
catégorie B	61	38
catégorie C	403	256

### CHIFFRES CLÉS

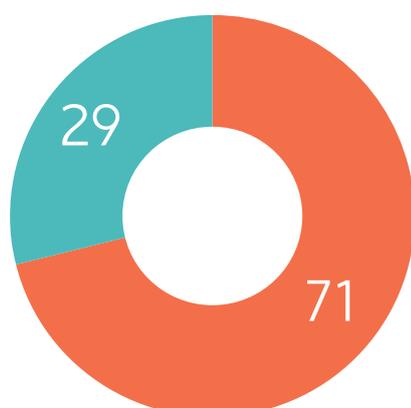
Au niveau national, dans la FPT :

	FEMMES	HOMMES
cat A	61%	38%
cat B	60%	37%
cat C	61%	39%

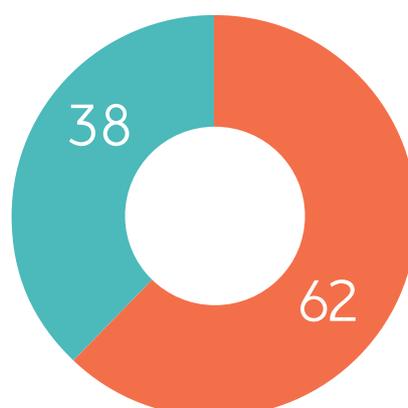
A Antony :

	FEMMES	HOMMES
cat A	71%	29%
cat B	62%	38%
cat C	61%	39%

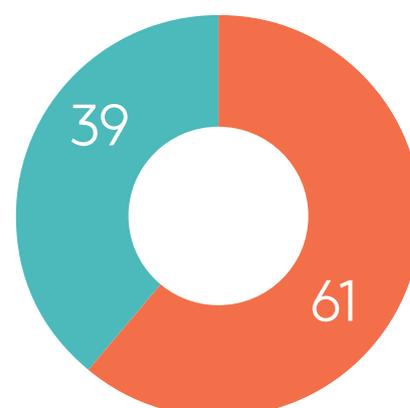
CATÉGORIE A



CATÉGORIE B



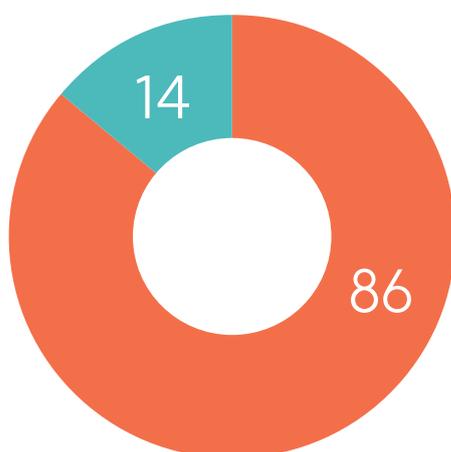
CATÉGORIE C



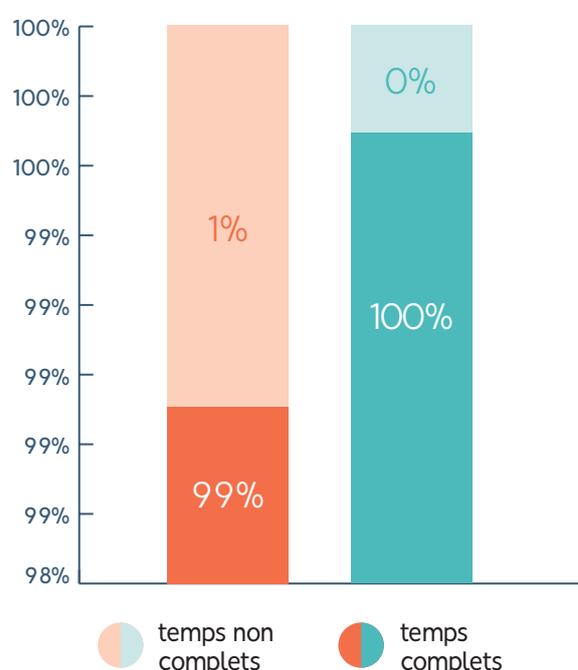
## TEMPS COMPLETS / NON COMPLETS

	FEMMES	HOMMES	% F	% H
temps complets	565	336	99	100
temps non complets	6	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>571</b>	<b>337</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### Temps non complets



● % Femmes    ● % Hommes



● temps non complets    ● temps complets

La **part des femmes dans les effectifs de la Ville est de 63%**, ce qui est proche du niveau national.

On peut cependant observer que sur la ville d'Antony, le **pourcentage des femmes occupant un poste de catégorie A est supérieur de 10 points** par rapport au niveau national.

Les femmes, au sein de la ville d'Antony, comme au niveau national sont toujours très majoritairement présentes dans les filières suivantes :

- administrative,
- sanitaire et sociale,
- culturelle.

Par contre, **les femmes sont encore très peu présentes dans la filière technique à la Ville d'Antony: 26%** contre **41%** au niveau national.

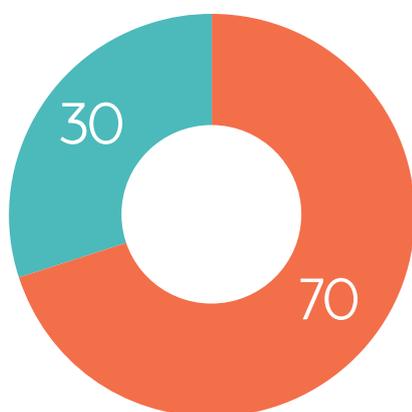
Enfin la part des femmes dans les effectifs contractuels est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

## 2. RECRUTEMENT

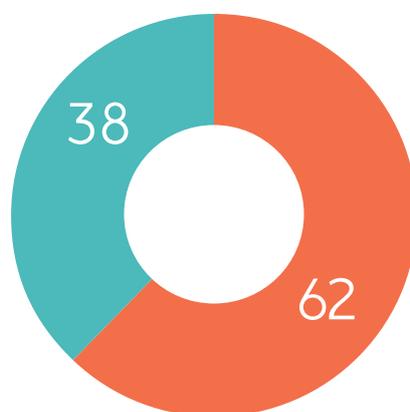
### PART DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES RECRUTEMENTS EXTERNES SUR DES EMPLOIS PERMANENTS PAR CATÉGORIE

	FEMMES	HOMMES
emploi de cat A	14	6
emploi de cat B	5	3
emploi de cat C	25	30
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>39</b>

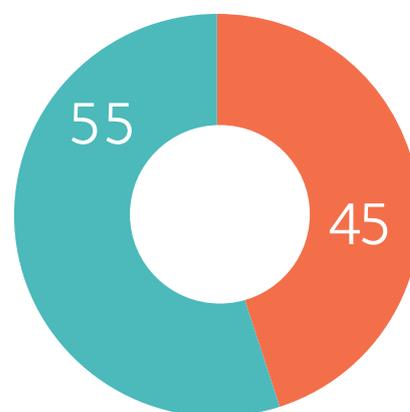
Répartition des recrutements d'agents de catégorie A



Répartition des recrutements d'agents de catégorie B



Répartition des recrutements d'agents de catégorie C



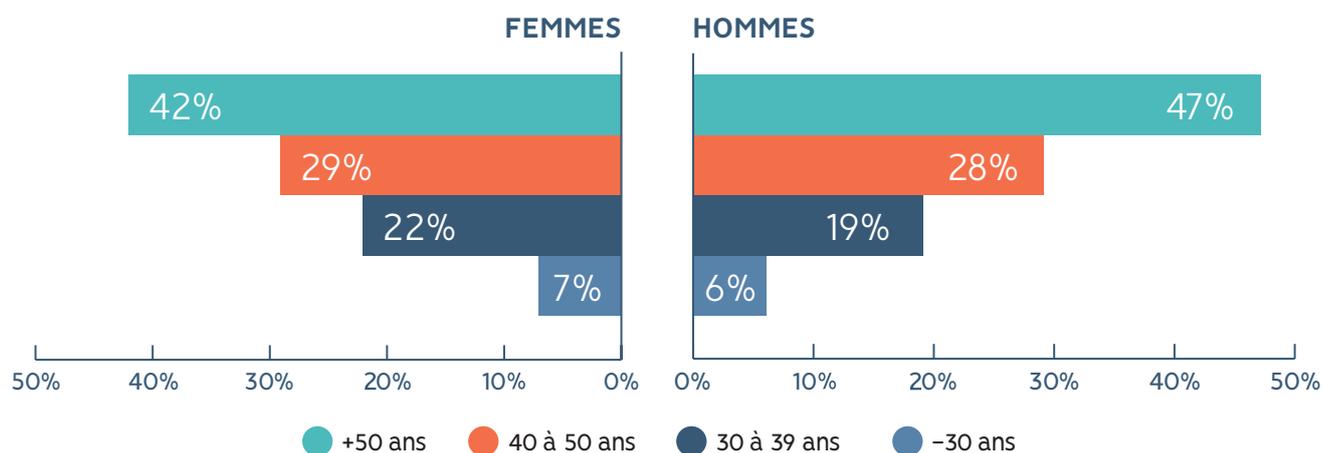
On observe que la ville d'Antony a recruté en 2020 plus de femmes que d'hommes dans les trois catégories hiérarchiques. On peut également

remarquer que la part des femmes dans les recrutements d'agents de catégorie A et B est très majoritaire (**70% pour les catégories A**).

### 3. ÂGE

#### PYRAMIDE DES ÂGES

	FEMMES	%	HOMMES	%
+ 50 ans	238	42	158	47
40 à 50 ans	163	29	95	28
30 à 39 ans	128	22	64	19
- 30 ans	42	7	20	6
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>100</b>	<b>337</b>	<b>100</b>



#### CHIFFRES CLÉS

Au niveau national, dans la FPT :

	FEMMES	HOMMES
Âge moyen	<b>45,5 ans</b>	<b>45,1 ans</b>
Part des moins de 30 ans	<b>10%</b>	<b>10%</b>
Part des moins de 50 ans	<b>41%</b>	<b>39%</b>

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2019

La pyramide des âges montre que les **agents de la collectivité** se trouvent majoritairement dans la tranche des **+50 ans**.

**42% des femmes** de la collectivité ont **+ de 50 ans** ce qui est très proche de la moyenne nationale de la FPT.

## 4. RESPONSABILITÉ / GRADES

### RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LES EMPLOIS D'ENCADREMENT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
comité de direction	3	4	7
postes de direction	8	10	18
emplois d'encadrement sup et de direction (ESD)	11	14	25
postes de responsable de service / direction d'équipement / encadrement intermédiaire / encadrement de proximité	64	35	99
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>49</b>	<b>124</b>

#### CHIFFRES CLÉS

Au niveau national, dans la FPT :

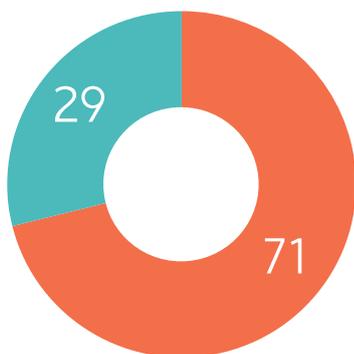
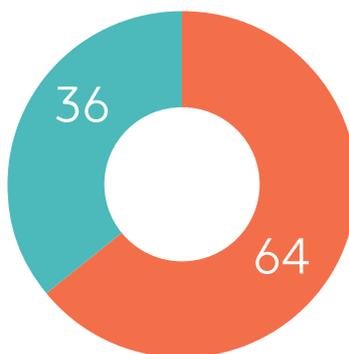
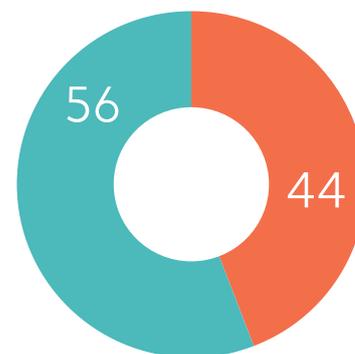
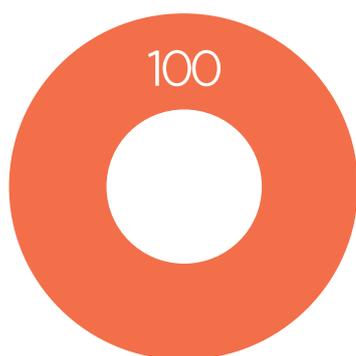
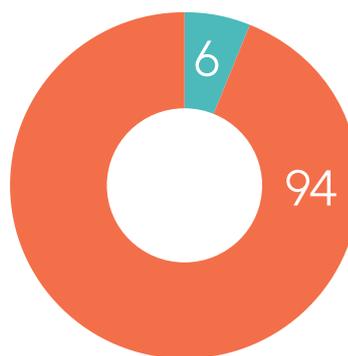
	FEMMES	HOMMES
Emplois d'encadrement supérieur et de direction :	<b>29%</b>	<b>71%</b>

A Antony :

	FEMMES	HOMMES
Emplois d'encadrement supérieur et de direction :	<b>44%</b>	<b>58%</b>

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2019

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
cadres A filière administrative	45	25	70
cadres A filière technique	11	14	25
cadres A filière culturelle	7	0	7
cadres A filière sanitaire et sociale	44	3	47
cadres A filière sportive	0	1	1
cadres A filière police	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>43</b>	<b>150</b>

 Répartition F / H  
 cadres A – toutes filières

 Répartition F / H  
 cadres A – filière administrative

 Répartition F / H  
 cadres A – filière technique

 Répartition F / H  
 cadres A – filière culturelle

 Répartition F / H  
 cadres A – filière sociale


La part des **femmes dans l'encadrement supérieur (44%)** est nettement supérieure à la **moyenne nationale (29%)**.

Près de 2/3 des **postes d'encadrement (60%)** sont occupés par des femmes.

Enfin, l'étude des postes de catégorie A montre une forte présence féminine dans la filière sanitaire

et sociale qui s'explique par l'encadrement des crèches, quasi exclusivement féminin (1 directeur de crèche).

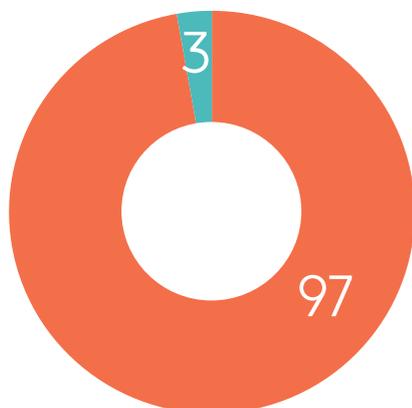
On constate également que dans la filière technique, la part des femmes sur les postes de catégorie A n'est pas négligeable à Antony.

## 5. TEMPS PARTIEL / CONGÉ PARENTAL

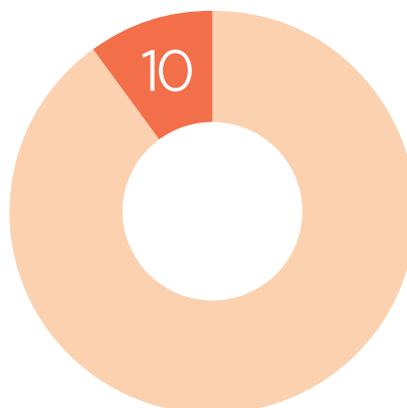
### RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES SUR LE TEMPS PARTIEL

CATÉGORIE		FEMMES	HOMMES
catégorie A	Temps partiel	17	0
	Temps complet	90	43
	<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>43</b>
catégorie B	Temps partiel	11	0
	Temps complet	50	38
	<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>38</b>
catégorie C	Temps partiel	29	2
	Temps complet	374	254
	<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>256</b>
<b>TOTAL TOUTES CATÉGORIES</b>	Temps partiel	<b>57</b>	<b>2</b>
	Temps complet	<b>514</b>	<b>335</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>571</b>	<b>337</b>

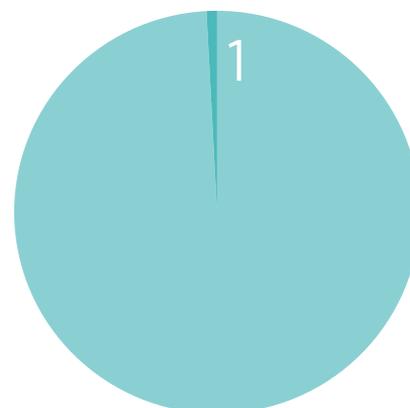
Répartition F / H  
 dans les temps partiels



Part des femmes  
 travaillant à temps  
 partiel



Part des hommes  
 travaillant à temps  
 partiel



## CHIFFRES CLÉS

En temps partiel,  
au niveau national, dans la FPT :

	FEMMES	HOMMES
Fonctionnaires	29,1%	6,6%
cat A	22%	5,3%
cat B	27,8%	9%
cat C	30,4%	6,4%

En temps partiel,  
à Antony :

	FEMMES	HOMMES
Fonctionnaires	10%	0,6%
cat A	16%	0%
cat B	18%	0%
cat C	7%	0,6%

## CONGÉ PARENTAL

FEMMES	6
HOMMES	0
TOTAL	6

## CHIFFRES CLÉS

Au niveau national, dans la FPT :

**96%** des congés parentaux  
sont pris par des femmes

Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité ed. 2019

Comme au niveau national, on observe que ce sont les femmes qui majoritairement prennent un temps partiel.

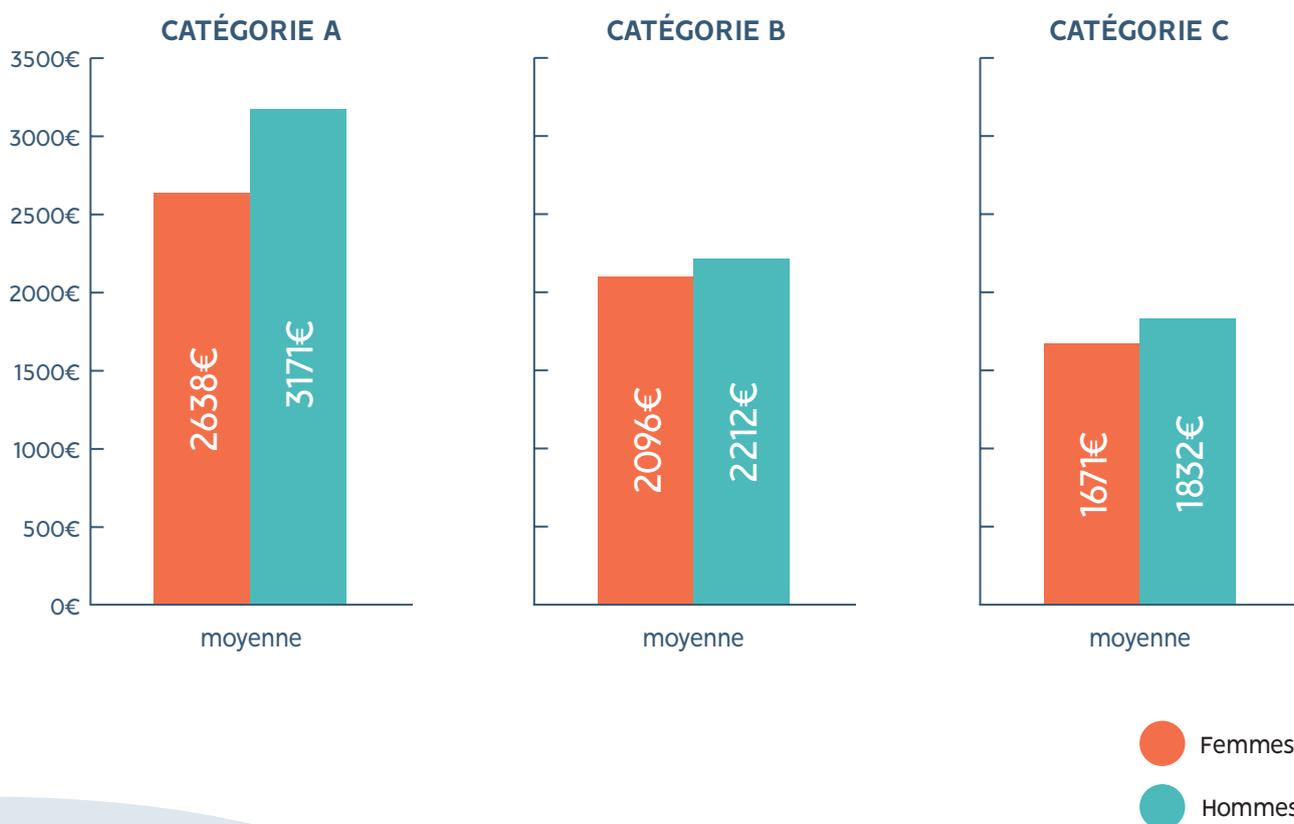
Le pourcentage des **femmes occupant un emploi à temps partiel** au sein de la ville d'Antony est de **10%**, il reste donc bien inférieur au taux national de **29,1%**.

**Congés parentaux** : Il y en a peu sur la ville d'Antony, encore comme au niveau national, ce sont majoritairement les femmes qui prennent ce type de congé.

## 6. RÉMUNÉRATION / CARRIÈRE

### SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS INCLUANT LES TEMPS PARTIELS

		CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Femmes	moyenne	2638 €	2096 €	1671 €	2135 €
Hommes	moyenne	3171 €	2212 €	1832 €	2405 €
<b>MOYENNE ENSEMBLE</b>		<b>2904 €</b>	<b>2154 €</b>	<b>1751 €</b>	



## SALAIRES NETS MENSUELS MOYENS INCLUANT DES TEMPS COMPLETS

		CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	TOTAL
Femmes	moyenne	2786 €	2236 €	1689 €	<b>2237 €</b>
Hommes	moyenne	3171 €	2212 €	1838 €	<b>2407 €</b>
<b>ÉCART</b>		<b>14%</b>	<b>-1%</b>	<b>9%</b>	

### CHIFFRES CLÉS

Au niveau national, dans la FPT :

	FEMMES	HOMMES
<i>Salaire moyen</i>	<b>1867€</b>	<b>2053€</b>

A Antony :

	FEMMES	HOMMES
<i>Salaire moyen</i>	<b>2237€</b>	<b>2407€</b>

A Antony, **le salaire moyen des agents est supérieur à la moyenne nationale** de la fonction publique territoriale.

La rémunération des agents de la fonction publique est basée sur une grille indiciaire identique pour les hommes et les femmes. Elle est réglementée et évolue mécaniquement avec l'ancienneté. Les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes s'expliquent donc essentiellement par le régime indemnitaire qui est plus avantageux dans la filière technique (notamment pour les catégories A et B). En effet, le régime indemnitaire est plus favorable pour

les agents de catégorie A de la filière technique, toujours majoritairement plus masculine, que celui des filières administrative, sociale, culturelle et médico-sociale, plus féminines.

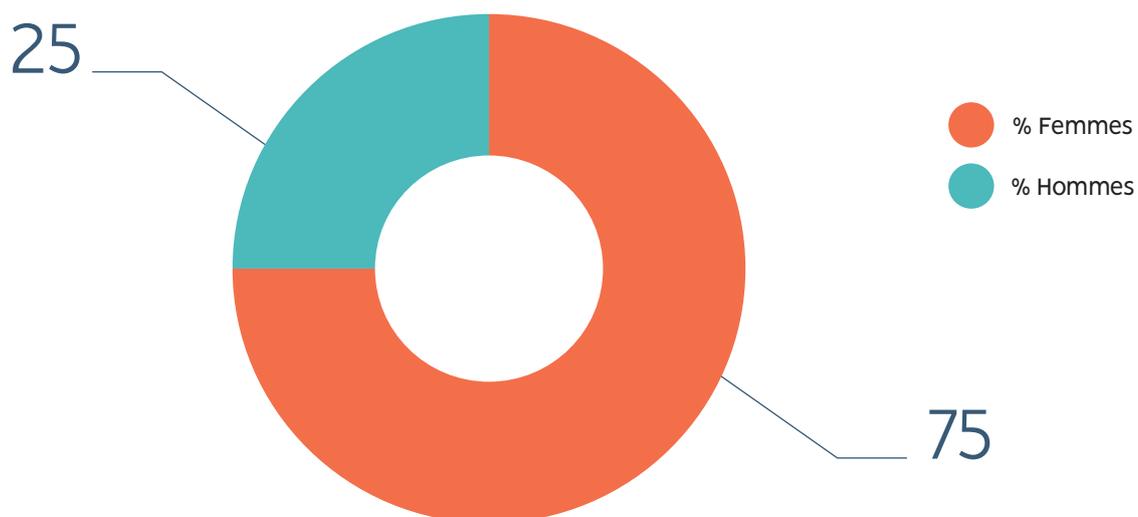
La mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2021 va avoir tendance à gommer ces disparités au niveau du régime indemnitaire entre filière.

Par ailleurs, la différence des rémunérations s'explique principalement au regard **des temps partiels** essentiellement sollicités par les femmes.

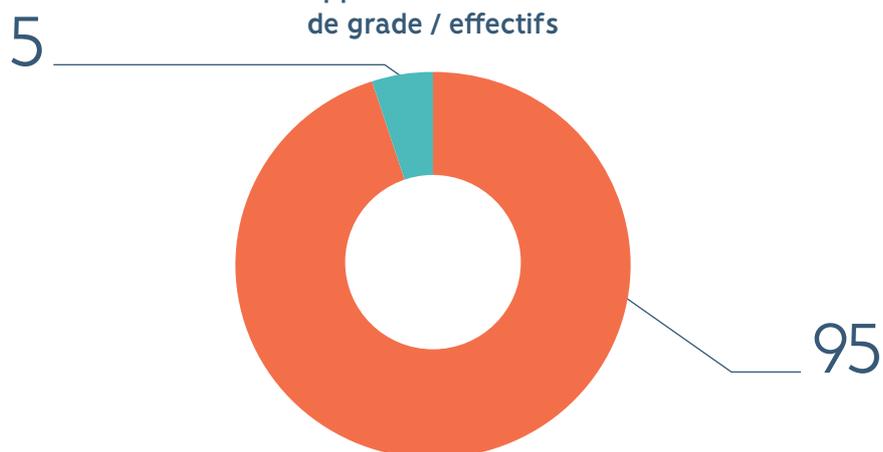
## AVANCEMENT DE GRADE

	FEMMES			HOMMES		
	Total	Nombre d'avancements	%	Total	Nombre d'avancements	%
Cat A	75	5	7	31	1	3
Cat B	54	2	4	22	2	9
Cat C	382	40	10	241	13	5
<b>ENSEMBLE</b>	<b>511</b>	<b>47</b>	<b>9</b>	<b>294</b>	<b>16</b>	<b>5</b>

Répartition femmes-hommes  
des avancements de grade



Rapport avancements  
de grade / effectifs



## PROMOTIONS INTERNES

	FEMMES			HOMMES		
	Total	Nombre d'avancements	%	Total	Nombre d'avancements	%
Cat A	75	0	0	31	0	0
Cat B	54	0	0	22	0	0
Cat C	382	0	0	241	1	0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>511</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>294</b>	<b>1</b>	<b>0</b>



## II.

POLITIQUES MENÉES PAR LA  
COMMUNE SUR SON TERRITOIRE  
EN FAVEUR DE  
**L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

# 1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ À **ANTONY** : INDICATEURS INSEE



Sur **61711** habitants, Antony compte **32230** femmes et **29481** hommes soit

**52,03%**  
de femmes

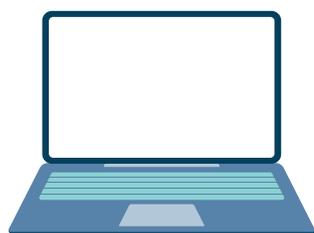
**47,77%**  
d'hommes



**46,8%**  
couples  
avec  
enfant(s)

**38,3%**  
couples  
sans  
enfant

**14,9%**  
familles  
monoparentales  
dont **83,9%**  
sont des femmes  
avec enfant(s)



Le taux d'activité s'élève à

**74,1%**  
chez les  
femmes

**78,4%**  
chez les  
hommes



Le taux de chômage (catégories A, B et C)

**9,2%**  
femmes

**9,4%**  
hommes

Parmi les salariés, sont titulaires de la FPT ou d'un CDI



**81,6%**  
femmes

**78,7%**  
hommes

Parmi les salariés, sont à temps partiels



**20,4%**  
femmes

**5,9%**  
hommes

Le salaire net horaire moyen total est de

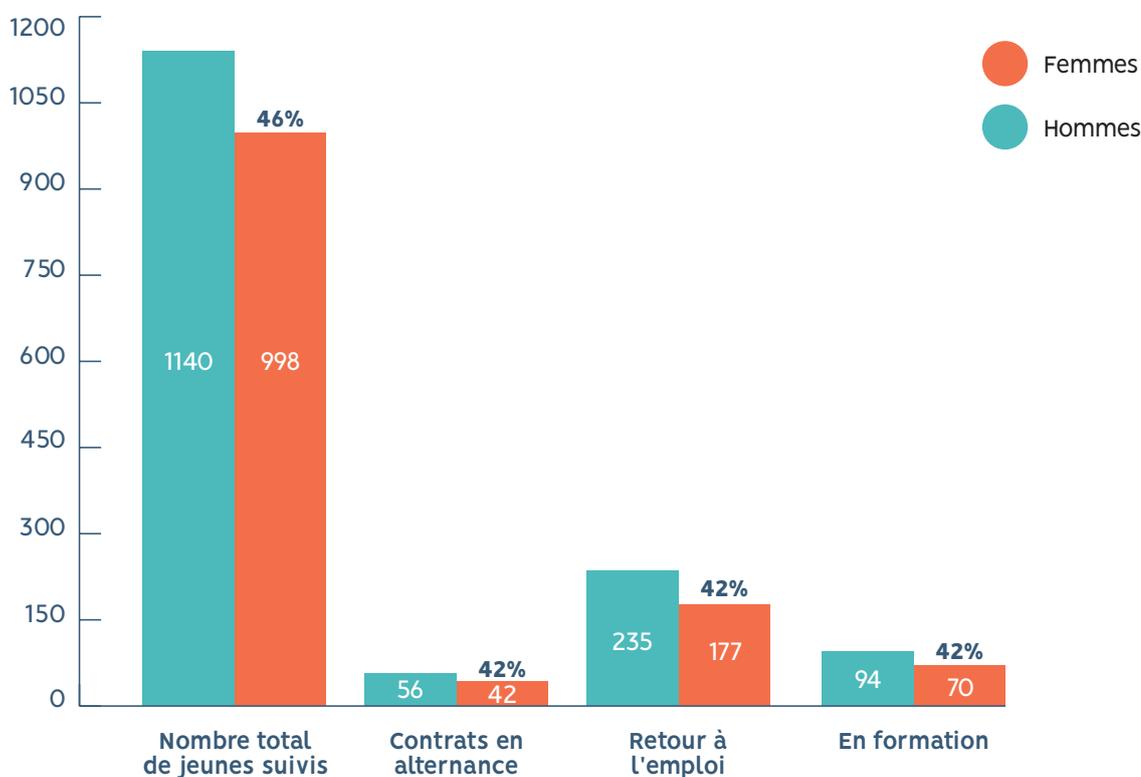


**18,4€**  
pour les  
femmes

**23,3€**  
pour les  
hommes

## 2. SUR LE TERRITOIRE DE VALLÉE SUD GRAND PARIS

### POLITIQUES PUBLIQUES EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



### INSERTION SOCIALE

#### CHIFFRES CLÉS

**100 000 heures**  
d'insertion sociale réalisées

**58 hommes** habitant le territoire ont pu bénéficier de cette procédure dans le cadre de marchés passés avec la Société du Grand Paris

### CRÉATION D'ENTREPRISES

	TOTAL	FEMMES	%	HOMMES	%
Personnes accompagnées	267	157	59% (30% au niveau national)	109	41
Créateurs de projets	43	28	65% (supérieur à la moyenne nationale)	15	35

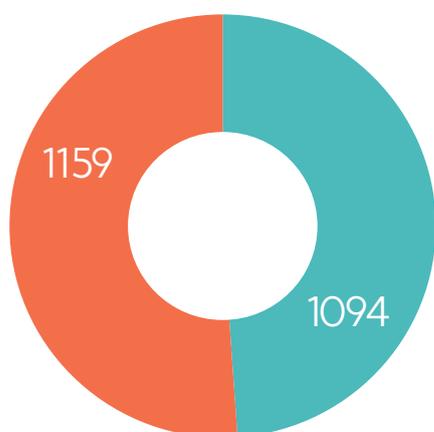
Pour la formation professionnelle, sur **194 participants**, **73%** étaient des femmes.

### 3. POLITIQUE MENÉE DANS LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES PUBLICS

#### ÉCOLES

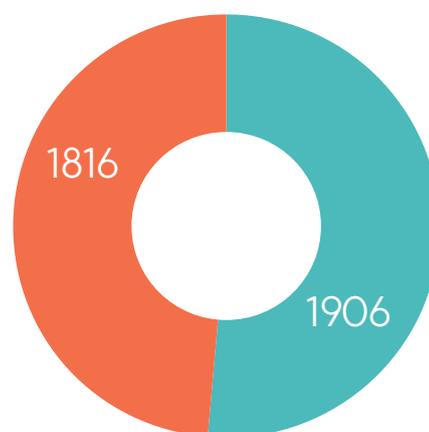
**Écoles maternelles de la ville :**  
1159 filles et 1094 garçons.

Répartition filles-garçons  
écoles maternelles



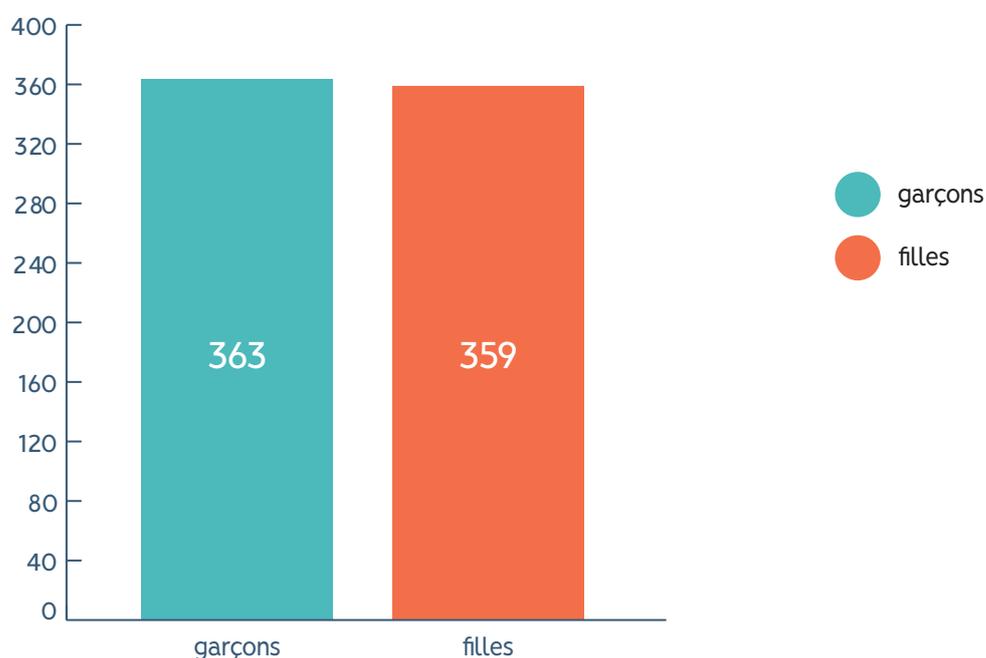
**Écoles élémentaires :**  
1819 filles et 1906 garçons.

Répartition filles-garçons  
écoles élémentaires



#### PETITE ENFANCE

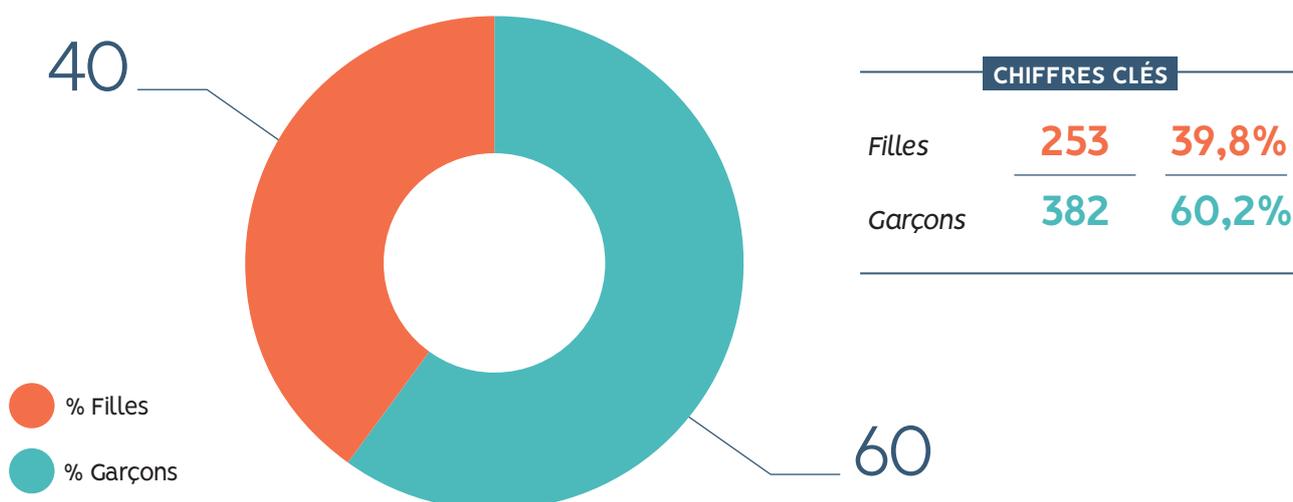
Sur 722 enfants inscrits en janvier 2021, 363 sont des garçons et 359 sont des filles.



## JEUNESSE

### STAGES

Répartition des participants aux stages



	NOMBRE DE PARTICIPANTS	
	2019	2020
Hiver	70	111
Printemps	70	0
Été	317	440
Toussaint	92	96

### SÉJOURS

	2017		2018		2019		2020	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Hiver	76	105	77	70	63	95	80	82
Printemps	79	102	101	86	85	69	Covid19	
Juillet	195	190	206	183	204	188	95	107
Août	58	66	56	54	53	58	28	44
Toussaint	29	49	40	43	51	40	30	29
<b>TOTAL</b>	<b>437</b>	<b>512</b>	<b>480</b>	<b>436</b>	<b>456</b>	<b>450</b>	<b>233</b>	<b>262</b>
<b>%</b>	<b>46,04</b>	<b>53,96</b>	<b>52,40</b>	<b>47,60</b>	<b>50,33</b>	<b>49,67</b>	<b>47,04</b>	<b>52,93</b>

## SPORT

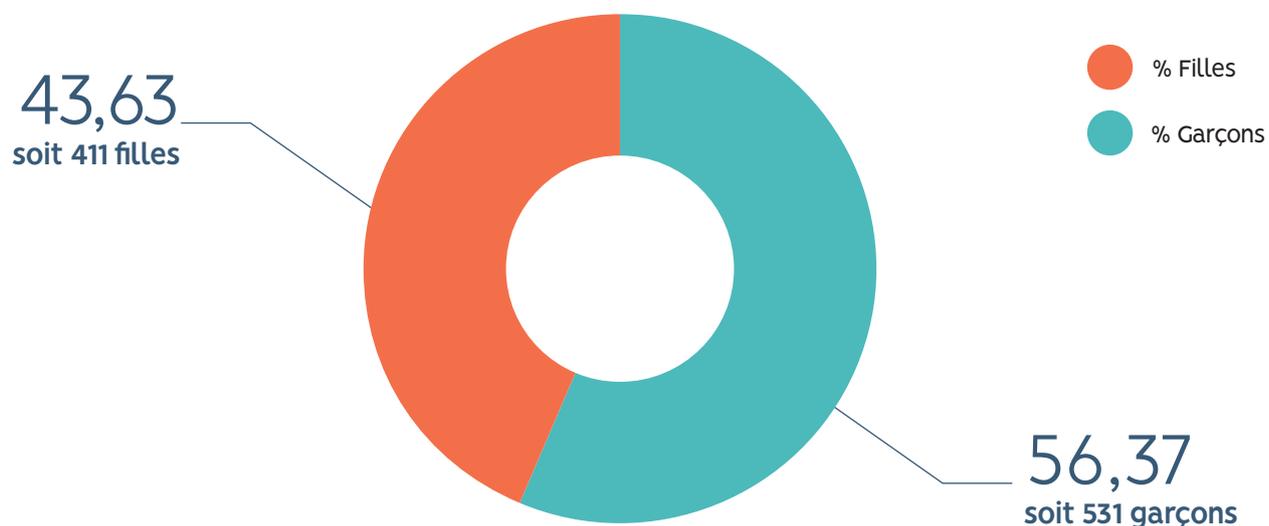
## ACTIVITÉS SPORTIVES

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	ÂGES	EFFECTIFS	FILLES	GARÇONS	LIEUX
MULTISPORTS VELPEAU	Mercredi	9h / 10h30	6 à 12 ans	7	3	4	Gymnase Velpeau
ART DU CIRQUE	Mercredi	9h / 10h30	6 à 8 ans	15	10	5	Gymnase A. Pajeaud
		10h30 / 12h	9 à 12 ans	16	9	7	
BABY-GYM	Mercredi	9h / 10h	3 ans	9	4	5	Gymnase A. France
		10h / 11h	4 ans	13	8	5	
		11h / 12h	5 ans	8	4	4	
BABY-GYM	Samedi	9h / 10h	3 ans	19	11	8	C. S. La Fontaine – A. Beltrame
		10h / 11h	4 ans	24	14	10	
		11h / 12h	5 ans	23	17	6	
BABY-JUDO	Samedi	9h / 10h	3 ans	17	5	12	C. S. Eric Tabarly
		10h / 11h	4 ans	23	6	17	
		11h / 12h	4/5 ans	25	8	17	
		12h / 13h	5 ans	12	4	8	
GYMNASTIQUE	Mercredi	13h30 / 15h	6 à 7 ans	16	16	0	Gymnase A. France
		15h / 16h30	8 à 12 ans	11	9	2	
JUDO E. TABARLY 6 à 10 ans	Lundi	17h / 18h	débutants	17	5	12	C. S. Eric Tabarly
		18h / 19h	confirmés	7	2	5	
	Mardi	17h15 / 18h15	débutants	14	6	8	
		18h15 / 19h15	confirmés	19	6	13	
	Jeudi	17h30 / 18h30	2e année	16	5	11	
18h30 / 19h30		confirmés	20	9	11		
MULTI-SPORTS L. TERRAY	Mercredi	15h / 16h30	6 à 12 ans	27	8	19	Espace L. Terray
MULTI-SPORTS G. SUANT	Mercredi	10h / 11h30	6 à 12 ans	22	6	16	Stade G. Suant
ROLLER	Mercredi	10h30 / 12h	6 à 12 ans débutants	4	2	2	Ecole Blanguer- non
		13h30 / 15h	6 à 12 ans débutants	18	10	8	
		15h / 16h30	6 à 12 ans confirmés	13	3	10	
TENNIS DE TABLE	Mercredi	13h30 / 15h	8 à 12 ans	16	0	16	C. S. E. Tabarly
<b>TOTAL</b>				<b>431</b>	<b>190</b>	<b>241</b>	
					<b>44,08%</b>	<b>55,92%</b>	

## ÉTUDES SPORTIVES

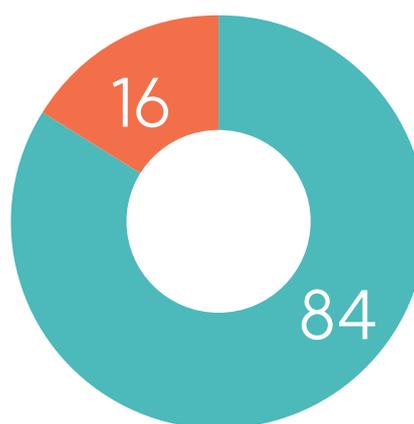
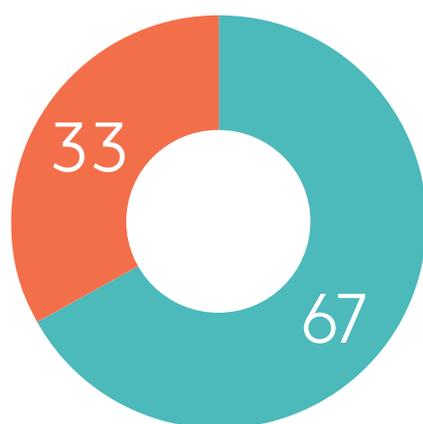
ÉCOLES	EVEIL SPORTIF DU CP AU CE1		CYCLES SPORTIFS DU CE2 AU CM2		NATATION DU CE2 AU CM2		TOTAL
	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	FILLES	GARÇONS	
ANATOLE-FRANCE	5	5	2	2	14	11	<b>39</b>
ADOLPHE PAJEAUD	12	18	17	9	11	11	<b>78</b>
BLANGUERNON	17	10	7	22	20	15	<b>91</b>
ANDRÉ-CHENIER	5	16	6	6	4	3	<b>40</b>
ANDRÉ-PASQUIER	9	16	7	16	5	12	<b>65</b>
DUNOYER DE SEGONZAC	9	7	6	4	4	6	<b>36</b>
FERDINAND BUISSON	24	26	17	35	15	18	<b>135</b>
JULES-FERRY	11	20	22	9	11	10	<b>83</b>
LA FONTAINE	11	13	8	13	5	10	<b>60</b>
NOYER-DORÉ	6	7	3	6	5	3	<b>30</b>
PAUL-BERT	8	17	9	14	11	18	<b>77</b>
LES RABATS	8	22	12	17	11	8	<b>78</b>
VELPEAU	21	28	10	39	23	9	<b>130</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>205</b>	<b>126</b>	<b>192</b>	<b>139</b>	<b>134</b>	<b>942</b>
	<b>41,6%</b>	<b>58,4%</b>	<b>39,62%</b>	<b>60,38%</b>	<b>50,92%</b>	<b>49,08%</b>	

Répartition filles-garçons



## ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

PÉRIODES	STAGES ELEMENTAIRES			STAGES JEUNES		
	FILLES	GARÇONS	TOTAL	FILLES	GARÇONS	TOTAL
Hiver – 1 <sup>re</sup> semaine	20	31	51	1	20	21
Hiver – 2 <sup>e</sup> semaine	15	37	52	5	25	30
Printemps – 1 <sup>re</sup> semaine	0	0	0	0	0	0
Printemps – 2 <sup>e</sup> semaine	0	0	0	0	0	0
Dernière semaine juin	0	0	0	3	23	26
Juillet – 1 <sup>re</sup> semaine	16	35	51	6	24	30
Juillet – 2 <sup>e</sup> semaine	8	15	23	1	8	9
Juillet – 3 <sup>e</sup> semaine	17	32	49	0	10	10
Juillet – 4 <sup>e</sup> semaine	16	31	47	6	19	25
Août – 5 <sup>e</sup> semaine	16	33	49	5	16	21
Toussaint – 1 <sup>re</sup> semaine	11	21	32	4	16	20
Toussaint – 2 <sup>e</sup> semaine	8	19	27	2	10	12
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>254</b>	<b>381</b>	<b>33</b>	<b>171</b>	<b>204</b>
	<b>33,33%</b>	<b>66,67%</b>		<b>16,18%</b>	<b>83,82%</b>	



● % Filles
 ● % Garçons

Malgré la crise sanitaire, qui a conduit à l'annulation des stages aux vacances de printemps et la diminution des jauges accueillies pour les vacances d'automne, les effectifs des stages sont en augmentation. La tenue des stages l'été et leur passage à un tarif au taux d'effort

en 2020 explique ce bon taux de participation. Sur l'ensemble des stages élémentaires les **filles représentent un tiers des participantes**, alors qu'elles ne sont que **16% des inscrites aux stages jeunes**.

## CCAS

PÔLE SOCIAL	FEMMES FILLES	HOMMES GARÇONS	% FEMMES FILLES
domiciliation	96	87	<b>52,46</b>
accompagnement social lié au logement	28	18	<b>60,87</b>
bourse famille	31	29	<b>51,67</b>
bourse communale aux collégiens et aux lycéens	128	110	<b>53,78</b>
bourse du conservatoire	39	21	<b>65</b>

PÔLE SENIORS	FEMMES	HOMMES	% DE FEMMES
animation seniors	5145	3591	<b>58,89</b>
conseil des seniors	17	15	<b>53,13</b>
portage de repas	112	68	<b>62,22</b>
restauration Maison des Ans Toniques	43	20	<b>68,25</b>
ateliers Maison des Ans Toniques	508	93	<b>84,53</b>
téléassistance	467	136	<b>81,50</b>
aides à domicile	57	16	<b>78,08</b>
résidence autonomie	48	18	<b>72,73</b>

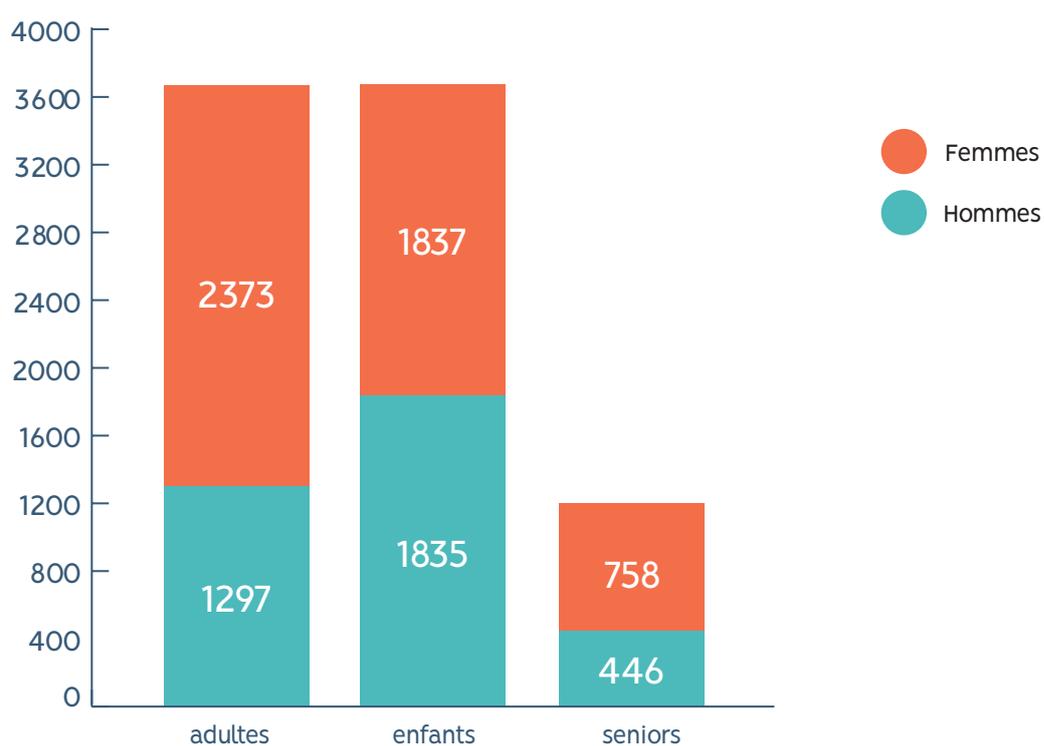
## CULTURE

### CHÂTEAU SARRAN

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
cours annuels	746	453	<b>1199</b>
stages enfants	33	25	<b>58</b>
stages jeunes (pour le 11)	85	72	<b>157</b>
stages adultes et familles intergénérationnels	9	1	<b>10</b>

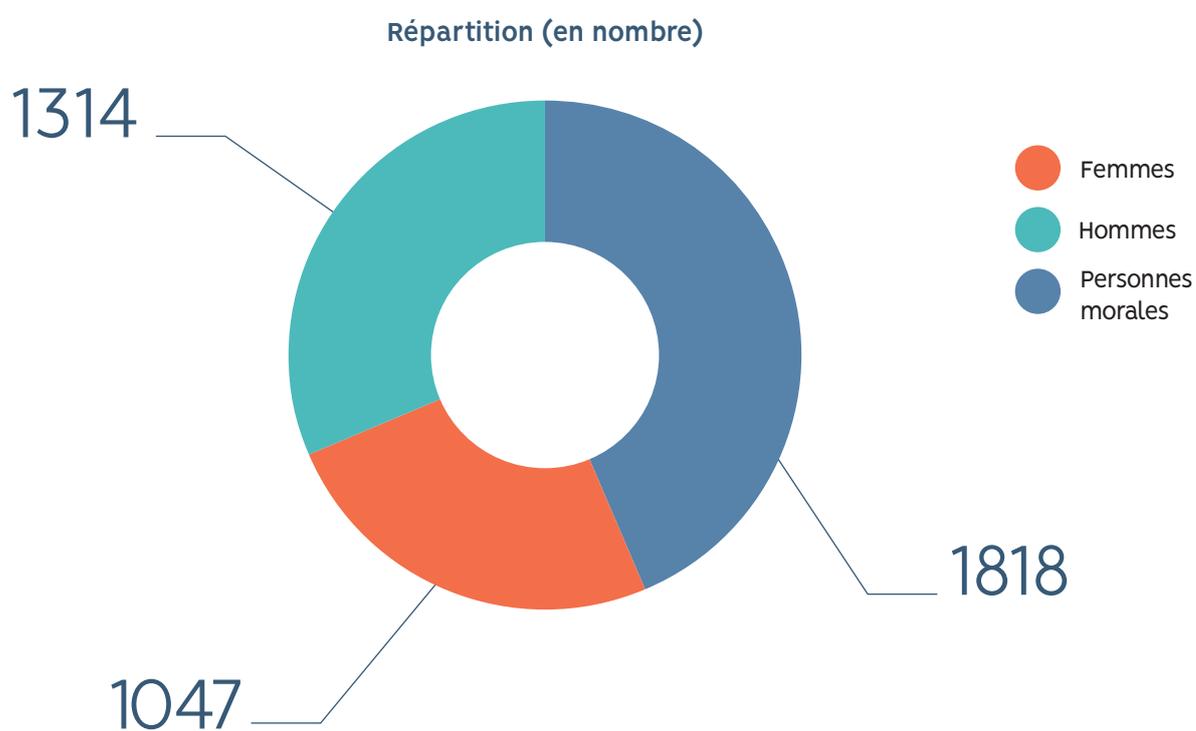
### MÉDIATHÈQUE

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
adultes	2373	1297	<b>3670</b>
enfants (0-14 ans)	1835	1837	<b>3672</b>
seniors	758	446	<b>1204</b>



**LU DOT HÈQUE**

	ADHÉRENTS
hommes	1314
femmes	1047
personnes morales	1818





III.

**VIOLENCES FAITES  
AUX FEMMES :  
UN CONSTAT PRÉOCCUPANT**

## 1. QUELQUES CHIFFRES CLÉS AU NIVEAU NATIONAL

**125 840**  
femmes victimes  
de **violences conjugales** en 2019

**30%** des femmes ont déjà été  
**harcelées ou agressées  
sexuellement** sur leur lieu  
de travail



**80% des cas**

Les violences ont lieu à  
l'**intérieur du domicile**  
du couple, de la victime  
ou de l'agresseur

**1 FEMME**  
**DÉCÈDE TOUS**  
**LES 2 JOURS,**  
victime de son conjoint  
ou de son ex-conjoint



**les appels reçus par le 3919**  
**ont triplé** pendant la période de  
confinement de mars à juin 2020

**2145** Nombre d'appels reçus par le service  
d'écoute des victimes de violences  
conjugales, entre la semaine du 9 mars 2020  
↓  
**8213** (soit avant le confinement) et la semaine du  
20 avril 2020 (pendant le confinement).  
Ce nombre a bondi d'environ **400%**.

## 2. PROMOTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRA FAMILIALES

Le contexte sanitaire et les confinements de l'année 2020 ont malheureusement constitué un terrain d'autant plus favorable aux violences conjugales et

intrafamiliales ; promiscuité, tensions, anxiété ont pu y concourir. *Source : commissariat d'Antony.*

VIOLENCES GÉNÉRALES (sans violences conjugales)			
Années des faits	Victimes féminines	Victimes masculines	TOTAL
2018	41	64	105
2019	42	74	116
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>138</b>	<b>221</b>

VIOLENCES CONJUGALES			
Années des faits	Victimes féminines	Victimes masculines	TOTAL
2018	65	14	79
2019	59	10	69
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>24</b>	<b>148</b>

VIOLS									
Années des faits	SUR MINEURS			SUR MAJEURS			TOTAL GÉNÉRAL		
	Victimes féminines	Victimes masculines	TOTAL	Victimes féminines	Victimes masculines	TOTAL	Victimes féminines	Victimes masculines	TOTAL
2018	8	0	8	4	0	4	12	0	12
2019	1	0	0	8	0	8	9	0	9
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>21</b>

AGRESSIONS SEXUELLES												
Années des faits	SUR MINEURS			SUR MAJEURS			ATTEINTES SEXUELLES			TOTAL GÉNÉRAL		
	Victimes fém.	Victimes masc.	TOTAL	Victimes fém.	Victimes masc.	TOTAL	Victimes fém.	Victimes masc.	TOTAL	Victimes fém.	Victimes mas.	TOTAL
2018	10	4	14	10	0	10	6	2	8	26	6	32
2019	8	0	8	10	0	10	7	0	7	25	0	25
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>57</b>

### 3. VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES : DES CONTACTS POUR VOUS AIDER

#### LA VILLE COMMUNIQUE SUR SON SITE INTERNET

**Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont interdites et punies par la loi.**

Malgré cela, les derniers éléments publiés par le secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes le confirment : les violences conjugales et intrafamiliales ont augmenté pendant le confinement.

La ville, dès les premiers jours du confinement, a créé une page spécifique sur son site internet. L'ensemble des services, des associations et des contacts vitaux y ont été référencés : pour un conseil, une écoute, en cas d'urgence et de danger immédiat.

[www.ville-antony.fr](http://www.ville-antony.fr)

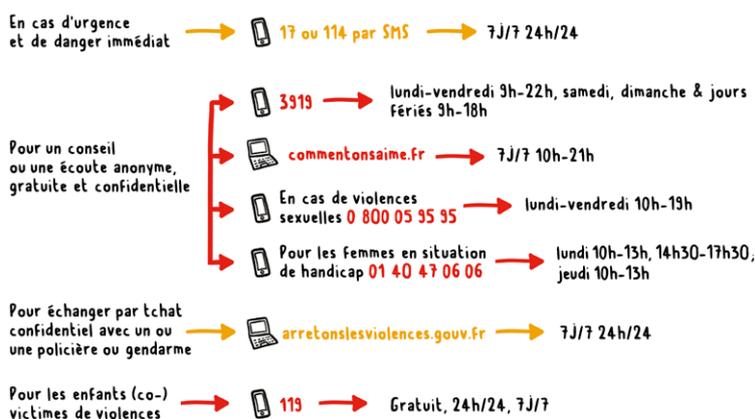
## VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

### VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME ?



**Pendant le confinement, vous pouvez quitter votre domicile sans attestation pour porter plainte, vous mettre à l'abri, obtenir de l'aide.**

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont interdites et punies par la loi.



En Île-de-France, il existe de nombreuses associations spécialisées d'accompagnement des femmes victimes de violence. Voir la cartographie :



[orientationviolences.hubertine.fr](http://orientationviolences.hubertine.fr)



## LA VILLE COMMUNIQUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sur les réseaux, les campagnes gouvernementales contre les violences faites aux femmes ont également été relayées.

À l'occasion de la **Journée Internationale**

**pour l'élimination des violences à l'égard des Femmes**, le 25 novembre, la Ville a réalisé une campagne web de sensibilisation.



## LA VILLE COMMUNIQUE DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL

Dans l'édition #360 de décembre 2020, le magazine a communiqué sur les numéros d'urgence dans son dossier consacré aux aides psychologiques, le 3919 ainsi que le dispositif Départemental d'aide aux victimes de violences.



## 4. UN PARTENARIAT ENGAGÉ POUR L'ÉGALITÉ



En décembre 2020, la Ville a adhéré pour la première fois au réseau « Territoires franciliens pour l'égalité » du **Centre Hubertine Auclert (CHA)**.

La Ville bénéficie ainsi de l'expertise et des ressources du centre dans les domaines de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les différents appuis proposés aux collectivités territoriales membres du réseau « Territoires franciliens pour l'égalité » sont :

- des **actions de sensibilisations** aux enjeux des politiques locales d'égalité ou pour une présentation de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en direction des élus ou des agents ;
- la **conception des politiques locales** d'égalité entre les femmes et les hommes et la rédaction d'un plan d'action ;
- des **formations**, répondant aux besoins identifiés par les membres du réseau et animées par des experts, permettant une véritable montée en compétences.

L'adhésion au réseau territoires franciliens pour l'égalité, seul et unique réseau de collectivités consacré à l'égalité dans la région, vient acter l'engagement politique de la collectivité à agir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et permet une visibilité sur les actions menées.

